

Amherst, le 28 juin 2021

À l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst du 23 juin 2021, tenue le 28^e jour du mois de juin 2021, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Je soussigné, certifie que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les avis publics ont également été publiés conformément à la loi.

Marc St-Pierre,
Directeur général

ORDRE DU JOUR
Assemblée extraordinaire ajournée du 28 juin 2021

1. Ouverture de la séance
2. Ratification de l'ordre du jour
3. Octroi de mandat – Fourniture de matériaux granulaires « Tout-venant » MG20b
4. Contribution financière pour hébergement d'urgence
5. Branchement internet à l'ancienne église de Saint-Rémi
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉS 170.06.21 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

De reprendre la séance extraordinaire du 23 juin 2021 à la suite de son ajournement.
Il est 18h.

Adoptée à la majorité

2 **RÉS 171.06.2021** **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point suivant :

4. Contribution financière pour hébergement d'urgence;

Et en ajoutant le point suivant :

6. Autorisation d'appel d'offres – Achat de vingt-quatre (24) ponceaux de 300 mm X 6 mètres avec « cloche-clip »;

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 172.06.2021** **OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE MATERIAUX GRANULAIRES « TOUT-VENANT » MG20B**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public TP2021-01 pour la fourniture de matériaux granulaires MG20B;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Entreprise Mar-Chal Inc.	22.75/t.m.

CONSIDÉRANT que le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 938.3 du Code municipal du Québec qui permet à la Municipalité, lorsqu'une seule soumission est reçue, de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT la rencontre avec le représentant de l'entreprise Mar-Chal Inc. le 16 juin 2021;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par l'entreprise Mar-Chal Inc. le 21 juin 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil octroi le mandat de fournitures de matériaux granulaires MG20B à Entreprise Mar-Chal au montant de 19.99 \$ / tonne métrique, avant taxes et redevances, le tout tel que spécifié aux documents d'appel d'offres TP2021-01 et à la proposition déposée le 21 juin 2021;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

Adoptée à la majorité

4 **CONTRIBUTION FINANCIERE POUR HEBERGEMENT D'URGENCE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5 **RÉS 173.06.2021** **BRANCHEMENT INTERNET A L'ANCIENNE EGLISE DE SAINT-REMI**

CONSIDÉRANT que depuis le début de la pandémie les assemblée du conseil se tiennent au 245, rue Amherst, à l'exception des assemblées de juillet et novembre qui se tiennent à Vendée, ceci afin de permettre la présence du plus grand nombre de citoyens possible en respectant les consignes de distanciation;

CONSIDÉRANT que, jusqu'à nouvel ordre, les consignes sont toujours en vigueur et imposent une distance minimum de deux (2) mètres entre les personnes présentes aux assemblées;

CONSIDÉRANT d'autre part que la salle du conseil ne répondra plus aux besoins de la Municipalité à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT le besoin en espace pour le futur centre d'interprétation d'Amherst qui devrait être aménagé dans la salle communautaire de l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT que, pour ces raisons, il y aurait lieu de prévoir un accès internet à l'ancienne église, au 245, rue Amherst;

CONSIDÉRANT que pour des raison d'efficacité, l'accès internet devrait passer par le réseau de fibre optique géré par la MRC;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la MRC des Laurentides pour l'installation de la fibre optique au 245, rue Amherst;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à donner le mandat d'installation la fibre optique permettant l'accès au réseau de la Municipalité à la MRC des Laurentides;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à donner le mandat d'installation du fils réseau, des connecteurs et prises nécessaires à l'intérieur de l'ancienne église à Services Informatiques Marc-André Girard;

QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02 70150 500.

Adoptée à la majorité

6 **RÉS 174.06.2021** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ACHAT DE VINGT-QUATRE (24) PONCEAUX DE 300 MM X 6 MÈTRES**

CONSIDÉRANT les travaux de reprofilage et de fossés sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux occasionnent l'installation de nouveaux ponceaux aux différentes entrées charretières;

CONSIDÉRANT l'inventaire disponible aux travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics à procéder à un appel d'offres pour l'achat et la livraison de vingt-quatre (24) ponceaux d'une dimension de 300mm X 6 mètres avec « cloche-clip »;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public.

8 RÉS 175.06.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.
Il est 18h10

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire